
Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 12

Votants: 14

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 02 avril 2024 s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Christophe RANDE, Alain DUPUY, Joseph TORRENT, Joel LABURTHE, Christophe LENCAUCHEZ, Audrey TORRENT, Leny MAYORAL, Veronique BOURGEOIS - RANDE, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Michèle DOREY, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE

Représentés: Philippe CESAR par Joseph TORRENT, Gilles BIBE par Michèle DOREY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Muriel ARRIVETS LAFFARGUE

1/ ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

4/ AFFECTATION DU RESULTAT

5/ VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX

6/VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

7/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

8/ QUESTIONS DIVERSES

Objet: 1/ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE - DE 2024 016

Le compte-rendu de la séance précédente est porté aux voix .
Les corrections suivantes sont apportées

Après corrections, le compte-rendu est adopté par 14 voix.

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - DE 2024 017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe RANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal

- déclare par 14 voix favorables que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- constate la concordance des résultats du compte de gestion , dressé par le service de gestion comptable de la DGFIP de Condom , avec ceux du compte administratif dressé par le Maire.

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - DE 2024 018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain Dupuy

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		110 138.96		484 167.95		594 306.91
Opérations exercice	264 487.26	156 429.80	927 759.63	886 351.06	1 192 246.89	1 042 780.86
Total	264 487.26	266 568.76	927 759.63	1 370 519.01	1 192 246.89	1 637 087.77
Résultat de clôture		2 081.50		442 759.38		444 840.88
Restes à réaliser	109 056.31	143 825.79			109 056.31	143 825.79
Total cumulé	109 056.31	145 907.29		442 759.38	109 056.31	588 666.67
Résultat définitif		36 850.98		442 759.38		479 610.36

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote, par 13 voix favorables et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ESTANG, les jour, mois et an que dessus.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - DE 2024 019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe RANDE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 442 759.38

décide par 14 voix favorables d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	484 167.95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	51 942.27
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-41 408.57
Résultat cumulé au 31/12/2023	442 759.38
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	442 759.38
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	46 886.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	395 873.38
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ESTANG, les jour, mois et an que dessus.

Objet: VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX - DE 2024 020

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des produits prévisionnels et des d'imposition des taxes directes locales 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants, (inchangés par rapport à l'année précédente) :

TH : 20.41 %

TFB : 55.50 %

TFPNB : 95.09 %

CFE : 26.92 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Objet: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - DE 2024 021

**VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BP 2023
article 6574**

Nom de l'association	POUR MEM 2023	VOTE 2024
AGORA	1000	1000
ASCL AMIS COURSE LANDAISE	2000	2000
ASS SP LES MOUSQUETAIRES	110	70
COOPERATIVE SCOLAIRE		1550
CLUB AINES RURAUX AGE D OR	200	620
CLUB TENNIS ESTANG	1250	1250
COMITE DES FETES ESTANG	5000	4200
CTE FETES QUARTIER DE MONPLAISIR	0	0
COMITE FOIRE AGRICOLE	200	200
COMPAGNIE SAPEURS POMPIERS	1000	1000
CROIX ROUGE AUCH bus dentaire	500	500
LE CLAN		500
ECOLE DE MUSIQUE	5300	5300
Ecole De Rugby EBM		0
ELECTROGENE ASSOCIATION BRASS ATT	500	500
FNACA	100	320
FOYER	0	0
LA RENAISSANCE	3500	6000
LE GUEPIER SEME SA GRAINE	0	0
NOUS VOUS ET LES ENFANTS	0	0
PETANQUE	0	0
QUILLES	0	0
RBAFC	4500	4500
RBAFC EMPLOI	2800	2800

RETRO MOBIL CLUB	250	250
SOCIETE DE PECHE	450	450
SYNDICAT DE CHASSE	650	650
TOTAL BP ARTICLE 6574		33660
		315,00

COLLEGE J. ROSTAND Cazaubon Eauze

Un message sera adressé aux associations expliquant que les augmentations de subventions ne leur sont pas accordées lorsque leur épargne est supérieure à leur besoin de financement.

Objet:

EXA Le Conseil Municipal vote par 9 voix favorables et 5 abstentions les subventions indiquées ci-dessus dans la colonne votes, d'un total de 33660 € qui sera inscrit à l'article 6574

MEN

ET

VOTE

DU

BUD

GET PRIMITIF - DE 2024 022

Le Conseil Municipal vote par 14 voix favorables la subvention de 315 € au collège Jean Rostand De Cazaubon Eauze qui sera inscrite à l'article 65737

Le budget 2024 est proposé au vote du conseil municipal, à l'issue de la réunion de la commission finances du 2 mars 2024, de la priorisation des investissements effectuée en séance du conseil municipal du 21 mars 2024, et d'une deuxième réunion de la commission finances du samedi 30 mars.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste
- de faire un effort de stabilité sur la plupart des subventions municipales
- de ne pas augmenter le taux des impôts locaux
- de ne pas recourir à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la CAF, pour aider au financement de l'investissement majeur de l'exercice que représente la Maison d'Assistantes Maternelles. (L'aide de la MSA, et le fonds de concours de la Communauté de Communes, non inscrits dans le présent budget seront sollicités pour cet investissement)

I. La section de fonctionnement

Elle intègre, en recettes, au compte 002, l'excédent de fonctionnement reporté issu du compte administratif 2023, d'un montant de 395878,38 €.

Ce montant est égal au résultat de clôture de fonctionnement de 2023 de 442759,38 € diminué d'une affectation en réserves pour investissements 2024 d'un montant de 46886 €

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées au fonctionnement courant des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées

- au titre des prestations fournies au public, comme par exemple les ventes de repas, les ventes de bois, les prestations postales (9%),

- aux produit des impôts locaux (45 %) ,
- aux dotations versées par l'Etat et diverses dotations et subventions départementales communales intercommunales (39 % au total)
- aux revenus des immeubles (5%)
- divers 2%

Les recettes de fonctionnement attendues pour l'exercice 2024 s'élèvent à 858 140 €. Avec les opérations d'ordre liées aux travaux en régie de 6220 € le total des recettes de l'exercice s'élève à 864300 €. En ajoutant l'excédent antérieur reporté de 395878,38 € nous obtenons un total de recettes de la section de fonctionnement de 1260233,38 €

La section de fonctionnement étant présentée en équilibre,
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent donc à 1260233,38 € (avec la spécificité de l'article 615221, qui sera évoqué en fin du paragraphe suivant).

Le premier poste de dépenses au chapitre globalisé 011 concerne les achats de matières premières et de fournitures (CHAPITRE 60), l'entretien des bâtiments communaux, de la forêt , de la voirie , des matériels (chapitre 61) , les prestations de services effectuées (chapitre 62) , les taxes (chapitre 63) .

Ces dépenses représentent 486179,61 € soit 38,57% de la section de fonctionnement .

Parmi elles, les prévisions de dépenses d'énergie et d'électricité sont en augmentation par rapport au prévisionnel 2023 mais diminuent d'environ 10% par rapport au réalisé 2023 (directives du territoire d'énergies du Gers - achat groupé) . Les dépenses d'alimentation sont également en augmentation en raison de l'inflation et du recours plus important aux produits bio et circuits courts. La troisième ligne qui augmente est celle des relations publiques, fêtes cérémonies, impressions en raison du 80^e anniversaire des événements du 3 juillet 1944. Sur toutes les autres lignes de dépenses sont imposés un léger tassement ou une stabilité afin de limiter l'augmentation générale.

C'est dans ce chapitre que figure la ligne 615221, entretien de bâtiments où figure une somme majorée de 200000 € correspondant à l'excédent en réserve.

Le deuxième poste de dépenses est celui des dépenses de personnel de 384334 €, représentant 31,43 % des dépenses de fonctionnement. 7 employés titulaires en année pleine (5,8 ETP) , un employé titulaire sur 7 mois, un employé non titulaire sur 4 à 5 mois, deux employés non titulaires en année pleine (1,6 ETP) , un employé stagiaire sur 4 mois.

Les autres dépenses de gestion courante d'un montant de 179694 € comprennent les indemnités d'élus pour 40 000 € , la cotisation au service d'incendie et de secours (27 386 €) , les autres contributions de 72533 € (au Syndicat d'Energies du Gers 36000 € pr leds, 21614 € ville haute, 7625 pr ORANGE, 30 SIE et 9 ASA Tauziolle et 7255 € pour les travaux route de Peyré d'Orange en 2018) les subventions aux associations locales faisant l'objet d'un vote spécifique et aux autres organismes collèges, communes, ccas .

36411 € correspondent à des reversements à l'Etat sur les produits des recettes fiscales , dans le cadre du FNGIR

Les autres lignes figurent dans le tableau ci-dessous et sont principalement des écritures d'ordre entre sections , dotations d'amortissement pour un montant de 17 924,53 €

Le montant de l'autofinancement , initialement proposé à 148183,24 €, est réduit, à l'issue des choix opérés en matière d'investissements à 106 998,46 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section sont :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	527 364,39 €	Excédent brut reporté	395873, 38
Dépenses de personnel	384334,00	Recettes des services	75825,00
Autres dépenses de gestion courante	181 694,00	Impôts et taxes	386896,00
Dépenses financières	4757,00	Dotations et participations	342147,00
Dépenses exceptionnelles	250,00	Autres recettes de gestion courante	46272,00
Reversement sur recettes	36411,00	Atténuation de charges	7000,00
Dotations aux provisions pour créances irrécouvrables	1500,00	Recettes financières	
Total dépenses réelles	1080405,61	Total recettes réelles	851140,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	16924,53		
Virement à la section d'investissement	106 998,46	Produits (écritures d'ordre entre sections)	6220,00
Total général	1260233,38	Total général	1260233,38

c) La fiscalité

Il est proposé de ne pas modifier le taux des impôts locaux pour 2024
concernant les ménages

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 55,50%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :95,09...%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 20,41%

concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 26,92%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 359 934 € (répartis sur les articles de recettes 70311 , 735 , 74 833 et l'article de reversement , en dépenses 739221) -

-

d) Les dotations de l'Etat.

Le montant de la DGF baisse à 226979 € (3%) . Elle comprend la Dotation Forfaitaire de base qui chute de 9,47 % mais également les dotations de solidarité rurale en hausse de 7,76 % et la dotation nationale de péréquation, stable.

A ce montant s'ajoute , outre l'habituelle dotation aux élus locaux de 3320 € cette année, une nouvelle "attribution compensant le transfert de la part CPS des communes appartenant à un EPCI à fiscalité additionnelle" de 13176€ .

Cette dernière permet d'enregistrer, globalement une légère augmentation des dotations de l'Etat de 6152 €

Sont en revanche nouvellement inscrites dans ce chapitre les aides de l'Etat pour la tarification sociale de la cantine, l'aide de l'Etat (et du Département) pour les leds .

(Dans le même chapitre figurent des dotations du Département , des communes, de la Communauté de Communes)

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Excédent antérieur reporté	2081.50
Remboursement d'emprunts et caution	54899.00	Virement de la section de fonctionnement	106998,46
Etudes et divers 203	38154	FCTVA	33751.92
Terrain et Foret 211	14644.70	Mise en réserves	46886.00
install diverses 212	4788.00		
Travaux de bâtiments 213	412232.61	caution	1000.00

Travaux de voirie 215	71780	Subventions	400871.90
Autres dépenses 218	5796.00	Emprunt	
/Charges (écritures d'ordre entre sections)	6220.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	16924.53
Total général	608 514, 31	Total général	608 514,31

INVESTISSEMENTS présentés en séance :

Projets de 2023 réalisés réglés sur 2024 intégrés dans le tableau ci-dessus

Poubelles 4788 € sur 10 Lieux (installations diverses)

Feux électriques zone 30 km/h 37 452 € (voirie)

Toiture appartement immeuble coiffeuse 8201 € (bâtiments)

Projets 2024

- **Maison des Assistantes Maternelles** estimé 330 000 TTC

Marché : 204 000 € HT sans lot 1 estimation TTC avec lot 1 : 290 000 € ttc

Aménagement raccordement , frais divers ,: estimés 16600 €

Frais de maitrise d'œuvre 10 % estimés 23400

objectif de financement : 80 % (CAF acquis 139 200 € DETR Etat sollicitée + demande subvention MSA à déposer pour compenser le surcoût ainsi que fonds de concours à solliciter auprès de la CCGA pour atteindre l'objectif de financement sur le coût final)

Clôture des travaux WC de la salle des fêtes et Anciens Ateliers 47 615 €

Les subventions demandées pour les travaux de wc et d'accessibilité salle des fêtes débutés en 2023 d'un seront inscrites en recettes

Columbarium (devis signé) 7 800 €

Plantation peupleraie 12 894 €

Centre secours des pompiers 2910 € (études et divers)

Arbres boulangerie (pergola) et école 5000 €

Nettoyage butte médiévale 1710 € (devis signé)

Arènes (urgence Porte et talanquère 4500 € + Peinture) voir devis toiture face Nord 7800 € (ou 4780,80 € devis de Christophe Lencauchez)

Matériel pédagogique : tableaux Ecole 1500 €

Goudron ville haute (extrémité grande rue vers route du Moulin d'Ayrenx)

Réparation du mur du Cimetière 14000 € + 1000€ coupe de l'acacia et racines

Installation de 2 prises électriques enterrées devant les arènes + tranchée Buros + 16526

Tranche 2 des LED est inscrite en budget de fonctionnement

Travaux de sécurisation de la traversée du village 1 0 000 € de Maitrise d’Ouvrage payés, 78000 € (sans les luminaires et busage des 3 entrées du village en tranche 2) DETR et subventionnement du Département non encore confirmés -

c) Rappel des subventions d’investissements initialement prévues :

- de l’Etat : DETR pour WC salle des Fêtes : 43650,74 , DETR Maison d'Assistants Maternelles 60800 , et en report solde Rénovation énergétique : 57 727,18
- de la Région : Accessibilité WC 13395,38, rénovation énergétique : 23326,72 €
- du Département : rénovation énergétique : 8730,14 , 4900
- Autres : fonds leader pour la maison médicale du plateau : 57 871,89 , CAF pour la MAM: 139200 €

d) Les modifications suivantes sont apportées :

- Diminution du montant de la DETR 2023 accordée pour l'accessibilité de la salle des fêtes et des WC : elle passe de 43650 € à 34 920,59 €

Article 1321 : - 8730,15

- Suppression du budget primitif du programme de sécurisation du village en vue de l'inscription au budget supplémentaire .

Diminution de 88765 € des dépenses d'investissement

Article 2315 : -69490 = *disparition*

Article 4581 - 19275 = *disparition*

Total de la section d’investissement : 608 514,31 €

Diminution des recettes d'investissement

Article 4582 : - 19275 = *disparition*

Article 1321 : - 19575,07 *diminution*

Le Virement de section de fonctionnement devient **106 998,46 €**

Le budget est voté par 14 voix .

Objet: questions diverses - DE 2024 023

Projet de rénovation du coeur du village - Ancien Café des Sports Balandrade

Alain Dupuy rend compte de la visite des anciens locaux de la Comtesse Dubarry à Gimont, et des travaux aux locaux de l'ancien collège Sadi-Carnot à Auch, organisée à l'initiative du groupe Estangjoie afin d'avoir des idées d'aménagement.

Joel Laburthe précise le planning : les dépôts de permis de construire et de démolir seront effectués aux alentours du juillet 2024 . Les travaux dureront 18 mois pour se terminer en juillet 2026.

Informations :

Réunion de vote du budget de SMBV Midour Douze à Manciet, à laquelle participait Philippe César.

Vote SICTOM ouest : Leny Mayoral

Vote budget CCAS le 29 03 2024

Question de Michèle DOREY : a-t-on des nouvelles supplémentaires concernant le médecin qui doit rejoindre la Maison Médicale au mois de juin. Réponse de Christophe Rande : non, pas pour l'instant.

Remarque de Véronique RANDE: le radar pédagogique , situé sur la RD 30 en agglomération , juste avant l'étang du Pesqué, en venant d'Eauze, affiche la vitesse en vert entre 30 et 50 , alors que nous sommes en zone 30. Le Maire précise qu'il faudra l'enlever s'il n'y a pas de solution technique pour mettre les signalisations en cohérence.

Remarque de Régis Benvenuto : il serait nécessaire de réaménager la sortie de place du Pesqué vers la droite .

(Trottoir à angle droit à arrondir)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.